

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

**DELIBERATION n°2023/01/24-08-CA**

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 24 janvier 2023, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

**Vu** le Code de l'éducation,  
**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques,  
**Vu** les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

**DECIDE :**

**OBJET : Déclassement du site « Saint-Pierre »**

**Article 1<sup>er</sup>** :

Le Conseil d'administration constate l'inutilité effective de l'ensemble immobilier « Saint-Pierre » situé sur la parcelle BL 35, et de l'ensemble des bâtiments.

**Article 2** :

Le Conseil d'administration prononce la désaffectation et le déclassement de l'ensemble immobilier « Saint-Pierre » situé sur parcelle BL 35 et de l'ensemble des bâtiments.

**Article 3** :

Le Conseil d'administration autorise le transfert de l'ensemble immobilier « Saint-Pierre » situé sur parcelle BL 35 et de l'ensemble des bâtiments du domaine public d'Aix-Marseille Université vers son domaine privé.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Membres en exercice : 36

**Quorum classique : 18 présents ou représentés**

Quorum physique : 18

Membres présents : 19

Membres représentés : 9

Fait à Marseille le 24 janvier 2023,

  
**Eric BERTON,**  
Président d'Aix-Marseille Université

